

## Information sur l'audition

Objet de l'audition : **Nouvelle circulaire 2018/xx « Systèmes organisés de négociation » ; révision totale de la circulaire 2008/11 « Obligation de déclarer les opérations sur valeurs mobilières » ; révision partielle de la circulaire 2008/4 « Journal des valeurs mobilières »**

Projets de circulaires et rapports explicatifs

Invitation à prendre position : Les intéressés sont invités à prendre position sur les projets de circulaires 2018/xx « Systèmes organisés de négociation » et 2018/xx « Obligation de déclarer les opérations sur valeurs mobilières » ainsi que sur la révision de certains chiffres marginaux de la Circ.-FINMA 2008/4 « Journal des valeurs mobilières ».

Délai de réponse : **9 novembre 2016**

Dépôt de la prise de position : Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA  
Matthias Obrecht  
Laupenstrasse 27  
CH-3003 Berne  
[matthias.obrecht@finma.ch](mailto:matthias.obrecht@finma.ch)

Forme de la prise de position : Merci de transmettre en tout cas une version électronique (une version Word ainsi qu'une version PDF) de la prise de position.

Publication de la prise de position : A défaut d'indication contraire expresse, la FINMA part du principe que les auteurs consentent à la publication de leur prise de position.

Questions complémentaires : Matthias Obrecht  
Tél. +41 (0)31 327 98 67  
[matthias.obrecht@finma.ch](mailto:matthias.obrecht@finma.ch)

Contact médias : Vinzenz Mathys  
Tel. +41 (0)31 327 19 77  
[vinzenz.mathys@finma.ch](mailto:vinzenz.mathys@finma.ch)

